

TABLE RONDE SUR LE THÈME :

LE NOUVEAU CODE CIVIL 2014



COMMENT LE NOUVEAU CODE CIVIL ET LA LOI SUR LES ENTREPRISES VONT-ILS INFLUENCER LE FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE?

- Les changements majeurs concernent les personnes physiques et morales
– quand et comment la direction des sociétés doit-elle réagir face à ces changements?
- Comment adapter les contrats avec vos clients et vos fournisseurs?
- De quelle façon sera-t-il possible de réaménager les rapports internes au sein de la société?
- Qu'est-ce qui doit attirer votre attention si vous êtes propriétaire ou utilisateur d'un bien immobilier?
- Quelles sont les conditions dans le domaine de la gestion des biens pour le compte de tiers?

DATE : VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013, DE 8H30 À 13H30

LIEU : HÔTEL CENTURY OLD TOWN PRAGUE, NA POŘÍČÍ 7, PRAGUE 1

PROGRAMME

08:30–09:00	Accueil des participants et petit déjeuner
09:00–09:20	Court historique du processus de recodification, principes fondamentaux et présentation des intervenants / Michaela FUCHSOVÁ, advokátní a patentová kancelář VYSKOČIL, KROŠLÁK a spol.
09:20–09:50	Nouvelles possibilités dans la législation modifiée concernant les personnes morales selon la Loi sur les entreprises et le nouveau Code civil / Martin KOFRONĚ, KPMG Legal s.r.o., advokátní kancelář
09:50–10:00	Discussion
10:00–10:30	Réglementation des contrats selon le nouveau Code civil – nouvelles possibilités, nouveaux risques / Ondřej MAJER, PETERKA & PARTNERS v.o.s. advokátní kancelář
10:30–10:40	Discussion
10:40–11:00	Pause Café
11:00–11:30	Superficies « solo cedit » et autres changements significatifs dans le réaménagement des relations juridiques quant aux biens immobiliers (Droits absolus de propriété) / Vladimír NYČ, cabinet d'avocats BIRD&BIRD, s.r.o.
11:30–11:40	Discussion
11:40–12:10	Nouvelles possibilités dans le domaine de la gestion de biens pour le compte de tiers (tutelle) / Iva JAVORSKÁ, RANDA HAVEL LEGAL advokátní kancelář s.r.o.
12:10–12:30	Discussion finale
12:30–13:30	Déjeuner sous forme de buffet

A partir du 1^{er} janvier 2014, de nouvelles dispositions juridiques entreront en vigueur et l'un des changements les plus significatifs concernera le Code civil (Loi nr. 89/2012 Recueil des Lois) ainsi que la loi sur les entreprises (Loi.nr. 90/2012 Recueil des Lois), qui sont les piliers de la recodification du droit privé en République tchèque. Le nouveau Code civil continuera également à régir les relations entre entrepreneurs dans le cadre de leur entreprise et ira de pair avec la loi sur les entreprises, ils remplaceront intégralement ce domaine qui, jusqu'à présent, était régi par le Code de commerce, qui sera de fait résilié. L'objectif de la table ronde est d'informer les participants sur les changements les plus importants et de leur fournir un guide sur la façon de s'y préparer et de les prendre en considération dans le cadre de la vie de l'entreprise.

—
L'interprétation simultanée sera assurée. Le prix de la participation est fixé à 1 000 CZK HT par personne pour les membres et à 2 000 CZK HT pour les non-membres. Les droits d'entrée seront facturés après la table ronde. En cas d'annulation, merci de nous contacter au plus tard deux jours avant la date de la table ronde. Dans le cas contraire, nous nous verrions obligés de vous facturer l'intégralité du prix de la participation.